

Règlement intérieur

Le paintball est un sport ludique se pratiquant dans le respect des règles de sécurité et de comportement strict pour le plaisir et la sécurité de l'ensemble des joueurs. Ce n'est en aucun cas un sport de contact. C'est pour cela que tout manquement grave aux règles de sécurité entraîne l'expulsion sans préavis du ou des joueurs.

Accès au terrain :

Le paintball est une activité physiquement éprouvante, chaque joueur déclare être en bonne condition physique et morale pour pratiquer le paintball.

Les participants doivent porter une tenue adéquate pour la pratique du paintball, c'est-à-dire un pull à manches longues (pas de tee-shirt), un pantalon (pas de short) et des chaussures fermées (chaussures de marche ou basket). Bien que la peinture soit lavable à l'eau, SENSATION PAINTBALL décline toute responsabilité en cas de dégâts sur les vêtements des joueurs ou des spectateurs.

La consommation d'alcool n'est pas compatible avec la pratique du paintball, toute personne qui est ou soupçonnée être en état d'ébriété se verra refuser l'accès au terrain.

Pour les mineurs (entre 16 et 18 ans) :

Une autorisation doit être remplie et signée par l'un des parents ou tuteur légal. L'animateur de SENSATION PAINTBALL se réserve le droit de demander la carte d'identité des joueurs afin de vérifier leur âge. Les participants mineurs s'engagent à avoir un comportement calme et responsable pour la pratique d'une telle activité.

Sécurité :

En signant ce règlement, les participants s'engagent à respecter les règles de sécurité affichées à l'entrée du terrain, données lors du briefing et citées ci-dessous.

- le port du masque est obligatoire sur l'aire de jeu, il ne doit être enlevé sous aucun prétexte.
- interdiction de tirer sur quelqu'un à moins de 7 mètres.
- interdiction de tirer sur quelqu'un qui a le bras levé ou qui semble être en difficulté.
- mettre le bouchon de canon et le cran de sureté dès la sortie de l'aire de jeu
- ne pas monter sur les obstacles
- ne pas soulever les filets de protections
- toute violence verbale ou physique est strictement interdit

SENSATION PAINTBALL n'assume aucune responsabilité des personnes si les règles de sécurité ne sont pas scrupuleusement respectées et se réserve le droit de porter plainte contre un client se trouvant accidenté suite au non respect des consignes de sécurité.

Assurance

La pratique du paintball n'est pas forcément couverte par votre responsabilité civile. Une assurance complémentaire (non obligatoire) vous est proposée pour 4€

SENSATION PAINTBALL est assuré par une responsabilité civile professionnelle auprès de la MMA.

SENSATION PAINTBALL décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation sur le site ou sur le parking.

Sanctions :

SENSATION PAINTBALL se réserve le droit d'exclure sans préavis toute personne ne respectant pas les règles de sécurité ou montrant une attitude agressive et non fair-play. Elle ne pourra prétendre à aucun type de remboursement quel qu'il soit.

Matériel :

Le matériel fourni doit être utilisé avec soins, toute dégradation volontaire sera facturée au responsable de l'équipe. Durant la partie, les joueurs doivent signaler immédiatement un dysfonctionnement sur leur équipement.

Acceptation du règlement intérieur :

En signant ci-dessous, je déclare avoir lu et compris l'intégralité de ce règlement et m'engage à le respecter. Je déclare également être en bonne condition physique et morale pour pratiquer une activité physiquement éprouvante. Je m'engage à respecter le cadre, la propreté, les gens qui m'accueille, ainsi que tous les joueurs.

La personne ayant réservée la partie est responsable de l'équipe et répondra de leurs actes.
Cette personne signe en premier (n°1 dans la lise ci-dessous).

	Nom	Prénom	Date de naissance	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				